Département de MAINE ET LOIRE Arrondissement de Saumur Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du conseil municipal du 27 mars 2024

Convocation du 28/02/2024

Nombre de conseillers en service: 13

Conseillers présents : 10

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procèsverbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 28/03/2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président: Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents: Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Magalie MARTIN, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Vincenzo AGRELO, Olivier CHARRIER,

Anne MAYER et Frédéric BRUERE.

Absents: Mireille FOURMOND, Christophe GAIGNON

Bon pour pouvoir : Néant.

DCM 2024-16 COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2023

Sous la présidence de Monsieur Dominique GIRARD, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 477.240,33 €

Recettes: 538.332,12 €

Investissement

Dépenses : 198.279,29 €

Recettes: 191.094,81 €

	Résultat à la clôture de l'exercice : 2022	Part affecté à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	- 65.948,94	0.00	-7.184,48	0.00	-73.133,42
Fonctionnement	347.832,18	116.971,14	61.091,79	0.00	291.952,83
	281.883,24	116.971,14	53.907,31	0.00	218.819,41

Accusé de réception en préfecture 049-214900458-20240327-DCM2024-16-DE Date de télétransmission : 28/03/2024 Date de réception préfecture : 28/03/2024 Après en avoir délibéré,

Hors de la présence de Madame Armelle PONCET, Maire de La Breille-Les-Pins, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget communal

Certifié exécutoire par le Maire Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture de Saumur, Le 28/03/2024 Et de la mise en ligne le 28/03/2024 Pour copie certifiée conforme, La BREILLE LES PINS, le 27/03/2024

Le Maire,

Armelle PONCET

Le secrétaire

Accusé de réception en préfecture 049-214900458-20240327-DCM2024-16-DE Date de télétransmission : 28/03/2024 Date de réception préfecture : 28/03/2024